



REGLEMENT CHALLENGE DU DISTRICT

Saison 2009 - 2010

Article 1 : Ce championnat est ouvert uniquement aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB sans distinction d'âge ou de classement.

Article 2 : Ce championnat est une compétition organisée par le District de Bridge de Polynésie, dont la réalisation technique sera assurée par chaque club puisque les dates et heures retenues sont celles des tournois de régularité.

Article 3 : Inscriptions :

Pas d'inscription préalable, les résultats des paires jouant aux dates précisées pour ce challenge seront retenus à certaines conditions (Cf. art. 5).

Article 4 : Règles applicables – Arbitrage : Il sera fait référence au règlement en vigueur concernant tout tournoi habituel ou de compétition (Edition de Juillet 2009).

Une commission d'appel in situ sera mise en place en début de tournoi qui permettra de régler en première instance les différends d'arbitrage. Les appels auprès de cette commission doivent se faire par écrit, dans les **30 mn qui suivent la proclamation des résultats de la séance** et assortis du dépôt d'une caution (5.000XFP) non récupérable en cas d'appel non justifié.

Article 5 : Déroulement de l'épreuve : Celle-ci se déroulera en 8 séances avec un nombre de donnes compris entre 24 et 32, selon le nombre de paires participantes.

Mise en place des paires : équilibrage des lignes par le serpent en fonction de l'indice de valeur des paires pour l'harmonisation du tournoi.

Dates et lieu

1- mercredi	28 /10/09	CBT	5- samedi	13/02/10	méridien
2- samedi	28/11/09	méridien	6- mercredi	03/03/10	PBC
3- mercredi	04/12/09	IBC	7- mercredi	17/03/10	CBT
4- mercredi	13/01/10	CBT	8- mercredi	05/05/10	IBC

Les quatre meilleurs résultats seront retenus pour le classement définitif à condition que ces résultats émanent obligatoirement de 3 lieux différents- la 4^{ème} séance restant indifférente quant au lieu.

Article 6 : comme à l'accoutumée, il est interdit de fumer dans les salles de jeu même en dehors des périodes hors jeu (mise en place, calcul des résultats).

Article 7 : Les paires victorieuses du challenge se verront attribuer les points de régularité et de performance affectés au District de Bridge de Polynésie par le CBOME et primées par des lots d'une valeur totale de 100.000XFP

Le Bureau du District